



**MAIRIE DE
FOURQUEVAUX**

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal de Fourquevaux
du 4 avril 2024

Présents :

Olivier CAPELLE, Anne-Claude BOURGEOIS, Djamel BERRI, Frédéric HANOULLE, Laurent BERNES, Roselyne JOURDAN, Virginie VALES, Yohan PION, Camille LEFEUVRE, Sébastien Muratet

Procurations :

Jérôme Salvignol donne procuration à Roselyne JOURDAN

Jean-Marc Bras donne procuration à Djamel Berri

Soraya BOUZIDI donne procuration à Anne-Claude BOURGEOIS

Absents : Elodie Guyot

Nombre de conseillers en exercice : 14

Secrétaire de séance : Roselyne JOURDAN

Le quorum est atteint et le CM peut légalement délibérer

M. le maire introduit le conseil municipal

Après lecture, M. le maire invite le conseil municipal à approuver le procès-verbal de la séance

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Vote du Compte administratif 2023

Le compte administratif est le reflet des recettes et des dépenses effectivement réalisées dans l'année et il certifie la bonne application du budget primitif et des décisions modificatives.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le Compte administratif 2023 arrêté comme suit :

- Dépenses de Fonctionnement : 538 731,53 € et Recettes de Fonctionnement : 554 962,51 €
- Dépenses d'Investissement : 356 730,96 € et Restes à réaliser : 97 695,31 €
- Recettes d'Investissement : 705 171,96 € et Restes à réaliser 155 265 €

L'excédent de la section d'investissement résulte en grande partie du versement des subventions attribuées lors du mandat précédent pour la rénovation énergétique de la halle et pour les travaux du bâtiment de la mairie.

M. Le Maire quitte la salle.

La présidence est assurée par M. Djamel BERRI

Hors de la présence du maire, le Compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité.

Nombre de membres :	En Exercice : 14	Présents : 9	Votants :12
Participation :	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

2. Vote du Compte de gestion 2023

Le compte de gestion est élaboré par la trésorerie. Tout comme le compte administratif, il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année écoulée. Il est la stricte concordance avec le compte administratif.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte de gestion 2023.

Nombre de membres :	En Exercice : 14	Présents : 10	Votants :13
Participation :	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

3. Affectation des résultats 2023

Le compte administratif 2023 du budget de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement.de 16 230,98 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter cette somme de 16 230,98 €.à la section d'investissement.

Nombre de membres :	En Exercice : 14	Présents : 10	Votants :13
Participation :	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

4. Vote des taux d'imposition 2024

Le maire expose les prévisions de recettes prévisionnelles compte tenu de l'augmentation de 3,9 % des bases foncières décidées par l'État. Il propose de ne pas modifier les taux précédemment en vigueur et de retenir les taux suivants pour l'année 2024 :

- 9,40 % pour la taxe d'habitation appliquée aux résidences secondaires ;
- 43,40 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) ;
- 66,00 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces taux d'imposition pour l'année 2024.

Nombre de membres :	En Exercice : 14	Présents : 10	Votants :13
Participation :	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

5. Subventions 2024 aux associations

Le maire rappelle que beaucoup d'associations sont présentes sur la commune et il salue l'engagement des bénévoles pour les faire fonctionner. Après concertation avec les associations suite à leurs demandes, il est proposé de leur attribuer les montants suivants :

- Association Communale de Chasse Agréée de Fourquevaux (ACCA) 300 €
- Association Mémoire et Patrimoine de Fourquevaux (AMPF) 500 €
- Association Sportive et Culturelle de Fourquevaux (ASCF) 800 €
- Association Pierre de Saint Roman 500 €
- Club Animation Loisirs Information Fourquevaux (CALIF) 6 200 €
- Foir' à Tout 1 000 €
- Forme et Fitness 300 €
- Pétanque fourquevalaise 500 €
- Le réveil de Fourquevaux 500 €
- Caminarem 400 €

Soit un total de 11 000 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution de ces montants de subventions aux associations.

Nombre de membres : En Exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Participation : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

6. Prime de pouvoir d'achat pour le personnel communal

Suite à la parution du décret du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale, le maire propose son instauration dans les conditions d'éligibilité prévues au décret, à savoir pour les huit agents employés au 30 juin 2023. Le montant global de cette dépense s'élève à 5 357 € et il sera inscrit en « Charges de personnel » au budget 2024.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Nombre de membres : En Exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Participation : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

7. Vote du Budget primitif 2024

Le maire indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, la commune change de référentiel budgétaire et comptable en passant de la nomenclature M14 à la M57, impliquant notamment quelques changements d'imputation comptable.

Il propose un budget de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour 1 086 827,94 €.

Concernant la section d'investissement, compte tenu du démarrage en fin d'année des travaux d'extension et de rénovation du groupe scolaire, le montant prévu des dépenses est de 911 749,24 € (dont 97 695,31 € de Restes à réaliser) et le montant prévu des recettes est de 1 006 555,81 € (dont 155 265 € de Restes à réaliser).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024.

Nombre de membres :	En Exercice : 14	Présents : 10	Votants : 13
Participation :	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

8. Servitude de passage au bénéfice de la SCI Maella

La vente d'un terrain communal cadastré A 662 « Chemin de Restes » à la SCI Maella est en cours pour la construction d'une micro-crèche. Le maire présente l'aspect juridique de cette délibération, à savoir de leur conférer un droit de passage sur le chemin voisin privé de la commune sur la parcelle cadastrée A 279 et une servitude de réseau pour le raccordement d'assainissement au réseau communal sur les parcelles cadastrées A 279 et A 278.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision.

Nombre de membres :	En Exercice : 14	Présents : 10	Votants : 13
Participation :	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

9. Questions diverses

Le maire informe le conseil municipal de la requête des élèves délégués de classe, à savoir une tonte raisonnée autour de l'école afin que les fleurs poussent et qu'ils puissent observer les insectes dans les herbes hautes. Un plan précis avec des consignes a même été fourni.

Le conseil municipal approuve cette demande et une tonte différenciée sera demandée aux agents municipaux autour de l'école. Seuls les chemins créés dans l'espace vert seront tondus.

Nombre de membres :	En Exercice : 14	Présents : 10	Votants : 13
Participation :	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Fin du conseil municipal à 21h



Guillaume
Olivier CAPELLE